



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 20 juillet 2018

Date 20 juillet 2018

Auteur Didier QUILLOT

Référence LFP.PV.CA.2018.07.20

Réunion du 20 juillet 2018

Présidente Nathalie BOY DE LA TOUR

Présents Mme Nathalie BOY DE LA TOUR.

M. Noël LE GRAËT

MM. Bernard CAIAZZO, Jacques-Henri EYRAUD, Alain GUERRINI, Alexandre LACOMBE, Olivier LAMARRE, Claude MICHY, Laurent NICOLLIN, Philippe PIAT, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI, Eric ROLLAND.

Excusés

M. Nasser AL-KHELAIFI (*représenté par Bernard CAIAZZO*), Saïd CHABANE (*représenté par Laurent NICOLLIN*), Bertrand DESPLAT (*représenté par Claude MICHY*), Michel DENISOT (*représenté par Nathalie BOY DE LA TOUR*), Raymond DOMENECH (*représenté par Pierre REPELLINI*), Sylvain KASTENDEUCH (*représenté par Patrick RAZUREL*), Vincent LABRUNE (*représenté par Philippe PIAT*), Jean-Pierre RIVIERE (*représenté par Alain GUERRINI*), Jean-Michel ROUSSIER (*représenté par Alexandre LACOMBE*), Vadim VASILYEV (*représenté par Jacques-Henri EYRAUD*)

Assistent M. Didier QUILLOT

MM. Bruno BELGODERE, Sébastien CAZALI, Olivier JAUBERT, Arnaud ROUGER, MMES. Stéphanie BOURDAIS, Sandy CHANDELIER, Marie-Hélène PATRY.

Le Conseil,

réunissant la présence effective du tiers au moins de ses membres présents ou représentés,

peut valablement délibérer.



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 20 juillet 2018

1. Adoption des précédents procès-verbaux

Le Conseil d'administration,

adopte à l'unanimité les procès-verbaux des réunions du :

- 31 mai 2018 ;
- 7 juin 2018 ;
- 27 juin 2018.

2. Validation des candidatures pour les élections partielles des représentants de clubs au Conseil d'administration

Le Conseil,

agissant en application de l'article 19 des statuts de la LFP,

connaissance prise des candidatures présentées,

valide à l'unanimité les candidatures de MM. Jean-Pierre CAILLOT et Olivier DELCOURT pour le poste de représentant des dirigeants des groupements sportifs de Ligue 1 Conforama ;

valide à l'unanimité les candidatures de MM. Bruno ALLEGRE, Loïc FERY, Karim FRADIN et Francis GRAILLE pour les deux postes de représentant des dirigeants des groupements sportifs de Domino's Ligue 2.

3. Attribution de la Licence Club : Point d'avancement

Le Conseil,

prend connaissance des éléments transmis par la configuration « Examen des dossiers » de la Commission de la Licence Club,

précise que l'état définitif des points sera connu au mois de septembre après validation des points attribués sous réserve,

Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 20 juillet 2018

prend connaissance des premiers résultats présentés ci-après :

Ligue 1 Conforama

Club	Points attribués	Points sous réserve	Bonus DNCG	Total points à venir
OL	9395	650	500	10045
Reims	8445	1115	500	9560
PSG	9360	175	500	9535
Rennes	8765	700	500	9465
Marseille	8830	580	500	9410
Saint-Etienne	8770	325	500	9095
Bordeaux	8405	650	500	9055
Nice	8795	215	500	9010
Lille	8430	565	0	8995
Nantes	8660	275	500	8935
Monaco	8105	820	500	8925
Guingamp	8370	445	500	8815
Toulouse	8610	135	500	8745
Caen	8210	395	500	8605
Dijon	8049	290	500	8339
Strasbourg	7809	300	500	8109
Amiens	7401	675	500	8076
Montpellier	7870	160	500	8030
Angers	7786	161	500	7947
Nîmes	5090	1535	500	6625

Domino's Ligue 2

Club	Points attribués	Points sous réserve	Bonus DNCG	Total points à venir
Nancy	8366	865	500	9731
Metz	8774	670	500	9444
Lens	8335	980	500	9315
Lorient	8412	465	500	8877
Troyes	7816	1015	500	8831
Auxerre	8435	270	500	8705
Le Havre	7530	1150	500	8680
Brest	7834	155	500	7989
Sochaux	6040	1885	0	7925
Valenciennes	7620	200	0	7820
Grenoble	5090	2325	500	7415
Châteauroux	6854	500	500	7354
Clermont	6981	295	500	7276
AC Ajaccio	6524	300	0	6824
Paris FC	6279	535	0	6814
GFC Ajaccio	6184	305	500	6489
Niort	6175	235	0	6410
Orléans	5585	615	0	6200
Béziers	2839	3070	0	5909
Red Star	1757	0	500	1757



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 20 juillet 2018

4. Attribution du statut professionnel

Le Conseil,

confirme les avis prononcés par la DNCG dans le cadre de l'article 102 du Règlement Administratif de la L.F.P. pour la saison 2018/2019 :

Accession en L2

Avis favorable pour le statut professionnel probatoire pour 1 saison :

- A.S. BEZIERS
- GRENOBLE FOOT 38
- RED STAR F.C.

2^{ème} saison suivant accession en L2

Avis favorable pour le statut professionnel :

- LA BERRICHONNE DE CHATEAUROUX
- PARIS F.C.

Relégation en National 1

Avis favorable pour le statut professionnel pour 1 saison :

- FBBP 01
- US QUEVILLY ROUEN METROPOLE
- TOURS F.C.

2^{ème} saison en National 1 suivant la relégation

Avis favorable pour le statut professionnel pour 1 saison supplémentaire :

- STADE LAVALLOIS

5. Procédures disciplinaires : Propositions d'aménagements

Le Conseil,

faisant suite à sa décision du 7 juin 2018,

entend M. Sébastien Deneux, Président de la Commission de Discipline présenter les aménagements des procédures disciplinaires qu'il se propose de mettre en œuvre dès la saison 2018/2019 en vue d'accélérer les délais de traitements des dossiers,

approuve l'ensemble des aménagements proposés par Sébastien Deneux,



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 20 juillet 2018

remercie M. Sébastien DENEUX pour son action et les propositions formulées (Cf. annexes),

décide, conformément à sa décision du 7 juin 2018 de poursuivre la réflexion par :

- Une étude à mener, en prévision du prochain Conseil d'administration du 12 septembre, sur la réduction du nombre de membres de la Commission de Discipline pour arriver au nombre de 8 personnes indépendantes ;
- La constitution d'un groupe de travail composé d'un représentant de club (M. Jacques-Henri EYRAUD), de l'UAF (M. Patrick RAZUREL), de la FFF (M. Jean LAPEYRE), de la LFP (M. Arnaud ROUGER) et piloté par le Président de la Commission de discipline (M. Sébastien DENEUX) ;

au-delà de la réflexion à conduire dans l'objectif d'une mise en œuvre en 2018/2019, demande au groupe de travail de lui faire une proposition de réduction des membres de la Commission de discipline pour le CA du 12 septembre 2018.

6. Aménagement législatif : durée du premier contrat professionnel

Le Conseil,

prend connaissance de l'avancement des travaux parlementaires sur le premier contrat professionnel et se félicite de l'accord des représentants des clubs et des joueurs sur le nouvel amendement en cours d'examen au Sénat et à l'Assemblée Nationale.

7. Présentation de l'étude sponsoring

Le Conseil,

entend M. Olivier JAUBERT, Directeur Commercial, Marketing et Relations Investisseurs présenter la synthèse de l'étude comparative réalisée sur les partenariats des clubs de Ligue 1 Conforama avec ceux du Big 4 européen,

après un large échange de vues s'agissant du nombre de partenaires présents sur les maillots des joueurs et la corrélation potentielle entre le faible nombre observé dans le big 4 européen et le niveau élevé des revenus induits par ces partenariats,

prend note que la réflexion sera poursuivie et que l'étude sera reproduite chaque saison pour une diffusion à l'ensemble des clubs.



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 20 juillet 2018

8. Point Divers

8.1. Utilisation des engins pyrotechniques

Le Conseil,

entend M. Noël LE GRAET, Président de la FFF, faire part de son inquiétude sur l'accroissement massif de l'utilisation des engins pyrotechniques dans les stades de Ligue 1 et de Ligue 2 et de la nécessité pour les clubs de mettre en place des relations basées sur un système conventionnel avec les supporters établissant des droits et des devoirs,

prend note que le Président de la FFF et entend donner des instructions aux arbitres pour retarder un coup d'envoi ou interrompre une rencontre en cas d'utilisation intempestive d'engins pyrotechniques.

8.2. Solution audio pour l'assistance vidéo à l'arbitrage

Le Conseil,

entend M. Didier QUILLOT, Directeur Général Exécutif de la LFP, expliquer les difficultés rencontrées dans la mise en place des communications entre arbitres dans le cadre de l'assistance vidéo à l'arbitrage, en particulier à l'occasion de la Coupe du Monde. La FIFA a dû compléter la solution vidéo de Hawk Eye par une solution audio de Vokkero,

Entend M. Didier QUILLOT présenter le même dispositif (vidéo Hawk Eye + Audio Vokkero) pour le démarrage de la VAR en Ligue 1 pour la saison 2018-2019,

prend acte de l'impact budgétaire neutre pour 2018-2019, engendré par la nécessité de recourir à la solution Vokkero dans l'attente d'une proposition technologique fiable et satisfaisante pour les arbitres par la société Hawk Eye retenue pour l'implémentation de la VAR en Ligue 1. L'impact financier pour les saisons suivantes sera présenté au CA à l'issue du 31 mars 2019, date à laquelle la situation technologique définitive sera choisie.

8.3. Comité de rémunération

Le Conseil,

demande à l'UCPF et à PL de désigner un représentant membre du CA pour participer au Comité de rémunération pour remplacer MM. Guy Cotret et Jean-Michel Aulas. Le Trésorier Général de la LFP, Patrick Razurel, demande à être intégré à ce Comité.



Procès-Verbal

du Conseil d'Administration du 20 juillet 2018

8.4. Finale CDL : retour d'expérience de la délocalisation

Le Conseil,

entend M. Didier QUILLLOT, Directeur Général Exécutif de la LFP, faire un premier bilan des deux saisons de délocalisation de la Finale de la CDL à Lyon et Bordeaux en attirant l'attention à la fois sur les points positifs et négatifs que représente cette expérience,

prend note qu'une décision devra être prise à l'automne 2018 pour le lieu de l'édition 2020 de la Finale de la CDL.

9. Calendrier des prochaines réunions

- ✚ Mercredi 12 septembre 2018 à 10h30 : Conseil d'Administration de la LFP,
- ✚ Mercredi 10 octobre 2018 à 10h30 : Bureau de la LFP

La Présidente

Nathalie BOY DE LA TOUR

Le Directeur Général Exécutif

Didier QUILLLOT